

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES

ÉDITION DESTINÉE AUX ÉLUS LOCAUX

OUVRAGES

- **"Sécurité routière : ce que peuvent faire les maires"**, Édition La Documentation française, infos vente : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110059666/>
- **"Savoir de base en sécurité routière : Série de fiches"**, Édition CERTU, téléchargeable gratuitement : http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title_id=1127&lg=0
- **"Zones 30 : Des exemples à partager "**, Édition CERTU, infos vente : http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title_id=1136&lg=0
- **"Sécurité des déplacements en agglomération : Guide méthodologique"**, Édition CERTU, infos vente : http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title_id=1223&lg=0
- **"Stationnement des cyclomoteurs et des motocyclettes en agglomération"**, Édition CERTU, infos vente : http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title_id=1225&lg=0
- **"Accidents contre obstacles en milieu urbain : Comment limiter leur nombre et leur gravité"**, Édition CERTU, infos vente : http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title_id=918&lg=0

DÉPLIANTS ET AFFICHES

La DSCR édite régulièrement des dépliants thématiques et des affiches relatives aux campagnes.

Les dépliants traitent notamment des thèmes suivants : vitesse, alcool, ceinture, motos, cyclomoteurs, vélos, mobile et voiture, permis de conduire, passage à niveaux, partage de la rue ...

Les dépliants et affiches peuvent être gratuitement obtenus en passant commande par le catalogue électronique de la Sécurité routière : <http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr/public.do>

Les affiches et dépliants peuvent également être visionnés et téléchargés sur le site : www.securite-routiere.gouv.fr

L'ensemble des dépliants et affiches sont imprimés par la société France Repro pour le compte de la DSCR. Cette société dispose de la marque IMPRIM'VERT qui est la preuve de l'engagement de de cet imprimeur à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Ses engagements porte tant sur la réduction, le stockage et le tri des déchets que sur le recyclage du papier et les procédés de fabrication.1019029

